

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 7 (1881)  
**Heft:** 4

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS  
ET DES ARCHITECTES

Séance familière du 10 décembre 1881.

Une trentaine de membres sont présents.

Après lecture du procès-verbal, l'assemblée entend une communication de M. Assinare, architecte, relative au mode usité pour le dépôt des soumissions dans les concours. Les expériences faites dernièrement ont prouvé la défektivité du système adopté jusqu'ici. Il y a peu de temps, une pétition d'entrepreneurs demandait au Conseil d'Etat l'adjudication des travaux au prix moyen des soumissions et non au plus bas offrant.

Désireux de chercher un remède à cet état de choses fâcheux, M. Assinare voudrait que chaque corps de métiers établit ses prix de revient. Puis, s'appuyant sur cette base, chaque année une commission d'ingénieurs et d'architectes vérifierait ces séries et allouerait un tant pour cent de bénéfice aux entrepreneurs.

Dans les soumissions qui seraient ouvertes, les travaux seraient adjugés aux entrepreneurs qui se rapprocheraient le plus de ce prix normal.

M. Charton, municipal, soumet à la Société l'idée d'établir un tribunal permanent, sorte de chambre syndicale, qui viderait les conflits entre fournisseurs et clients.

M. Meyer, ingénieur, rappelle les trois principaux modes d'adjudication usuels : 1° à forfait ; 2° au rabais sur série de prix proposée ; 3° soumission sur série en blanc.

Il faut aussi remarquer la difficulté de l'établissement des prix de revient ; enfin, l'établissement d'une chambre syndicale n'est pas possible sans modifier les lois qui nous régissent.

La question n'est pas encore mûre et devrait être renvoyée à une commission pour étude.

Après avoir encore entendu MM. Fraisse, Bezencenet et Guinand, qui tous insistent sur l'importance et la difficulté de la question, l'assemblée décide de nommer une commission de sept membres, trois ingénieurs et quatre architectes, et d'en confier la nomination au bureau.

M. le président Gonin attire l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait à voir dans notre bulletin des reproductions de constructions élevées dans notre pays. Il indique la marche à suivre pour faire réduire les plans à l'échelle voulue, d'après les renseignements que M. Ernest Burnat a bien voulu prendre auprès de M. Waldner, éditeur de l'*Eisenbahn*, à Zurich.

L'assemblée est douloureusement surprise en apprenant la mort de M. Culmann, professeur au polytechnicum de Zurich.

M. Meyer, ingénieur, qui a communiqué cette triste nouvelle, garde la parole pour exposer la première partie de son beau travail sur l'Arlbergbahn. Après avoir fait l'histoire de la question, M. Meyer décrit la structure géologique de la montagne et les procédés mis en œuvre pour le percement du tunnel.

Ce travail sera reproduit *in extenso* dans notre bulletin.

Enfin M. Chevalley, ingénieur fait circuler un caillou très curieusement rongé par la fuite d'un tuyau d'eau sous lequel il était placé.

Le secrétaire :  
H. VERREY, architecte.

Le Comité de la Société informe MM. les architectes qu'il a cherché les moyens de leur faciliter la reproduction dans le journal de la Société des plans, façades et coupes de bâtiments construits ou en projet.

Dans ce but il s'est mis en rapport avec M. A. Waldner, ingénieur à Zurich et éditeur du journal l'*Eisenbahn*.

M. Waldner se chargera de la réduction à l'échelle voulue (s'il y a lieu) des plans, coupes, façades et détails qui lui seront envoyés ainsi que de la reproduction soignée des dits plans.

MM. les architectes qui seraient dans l'intention de profiter de cette facilité pourront s'adresser pour plus amples renseignements soit au Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, soit à M. Waldner lui-même comme l'indique sa lettre ci-après :

Zurich, le 30 octobre 1881.

La rédaction de l'*Eisenbahn* à

Monsieur E. BURNAT, architecte, à Vevey.

Monsieur et cher collègue,

Une absence de Zurich m'a empêché de répondre sur le champ à votre honorée lettre du 21 courant.

Si je peux rendre à vous et au Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes un service, en me chargeant de l'exécution de planches spéciales, vous n'avez qu'à disposer de moi. Dans le cas où ces dessins peuvent paraître aussi dans l'*Eisenbahn*, il va sans dire que je pourrais faire un rabais considérable sur le prix coûtant ; mais il m'est impossible de dire sans avoir vu les dessins ce que la reproduction, soit en cliché de zinc, soit en lithographie ou en xylographie, peut coûter.

En ce qui concerne le mode à suivre pour les architectes qui désirent faire paraître des projets de bâtiments, je vous conseillerais de les engager à envoyer les plans originaux, et je leur ferai alors des propositions sur la manière de reproduction et sur l'échelle à choisir.

La réduction des coupes et des façades à l'échelle voulue se fera plus simplement à mon bureau de dessin qu'au bureau de l'architecte, puisque mes dessinateurs connaissent mieux le mode à suivre pour la reproduction lithographique.

Je vous engage, monsieur et cher collègue, à faire un premier essai en m'envoyant des plans à reproduire et je pourrai vous écrire jusqu'à quel temps et à quel prix les reproductions peuvent être faites.

Recevez, monsieur, les salutations empressées  
de votre tout dévoué

A. WALDNER.

EXPOSITION NATIONALE SUISSE

A ZURICH EN 1883

Appel.

Toutes les fois que la Suisse a été invitée à prendre part aux grandes joutes des peuples civilisés, aux expositions universelles, elle s'y est rendue et en est sortie avec honneur. Il y a peu de temps encore, nous avons été fiers d'une lutte inégale et pourtant victorieuse soutenue par notre industrie horlogère. Il n'est pas douteux qu'à l'avenir, aussi souvent qu'il le faudra, la patrie ne prête son concours à chacune de nos industries d'exportation, pour porter bien haut le drapeau suisse sur le marché universel.

En dehors de ces grandes industries, les arts, métiers, en un mot toutes les branches de productions exclues par leur nature des expositions universelles, désirent aussi donner des preuves de leur activité. Elles se sentent des membres vivants de notre communauté suisse dont elles partagent et la prospérité et l'adversité.

Lorsque nos voisins du Nord et du Sud, imitant l'exemple déjà donné en Allemagne et en Belgique, eurent organisé des expositions nationales dont on constata de jour en jour l'utilité et le succès, on vit s'exprimer chez nous le désir d'exposer aux yeux du peuple et des autorités, dans une manifestation solen-